

# PROJET D'ÉCOLE 2021/2024 Présentation

## Textes officiels:

- ➤ Loi n°2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance
- > Loi n°2013-595 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République du 8 juillet 2013
- ➤ Article L401-1 du code de l'Education ➤ Circulaire n°90-039 du 15 février 1990

La loi d'orientation et de programmation prévoit « d'élever le niveau de tous les élèves et de réduire les inégalités scolaires, de prévoir une école juste pour tous et exigeante pour chacun ».

« L'école est un lieu de réussite et d'épanouissement pour tous ; un lieu d'éveil à l'envie et au plaisir d'apprendre, à la curiosité intellectuelle, à l'ouverture d'esprit, un lieu où il soit possible d'apprendre et d'enseigner dans de bonnes conditions ; un lieu permettant de former des citoyens »

Le projet d'école est l'instrument de l'autonomie reconnue aux écoles et l'expression de leur responsabilité. Il implique tous les acteurs de la communauté éducative.

Dans un contexte de pratiques pédagogiques concertées, le projet d'école vise avant tout à réfléchir en équipe afin de :

- renforcer la mise en cohérence des pratiques pédagogiques de l'école, en veillant à assurer à la fois la progressivité et la nécessaire continuité (rôle fondamental des outils de cycle);
- s'investir dans une stratégie collective pour ajuster de manière plus efficace sa contribution personnelle aux objectifs communs,
- organiser les articulations inter cycles, afin de garantir les éléments de continuité et de mieux penser les ruptures, elles aussi nécessaires pour « grandir ».

L'efficacité du projet d'école repose sur l'engagement de l'équipe dans son élaboration, dans sa mise en œuvre comme dans son évaluation.

L'adhésion de chaque maître aux priorités et stratégies définies doit se traduire dans ses pratiques au quotidien.

La qualité du projet ne tient ni à la multiplicité des dispositifs envisagés, ni à leur caractère «exceptionnel» ou «spectaculaire» mais à sa capacité à faire progresser tous les élèves et à mesurer les résultats de cette progression. Les indicateurs proposés dans APAE et les résultats aux évaluations nationales doivent être la référence en la matière.

# Les priorités, en lien avec le projet académique et les priorités départementales, sont :

- Priorité 1 : Poursuivre l'amélioration des acquis et des résultats de tous les élèves dans les domaines fondamentaux
- Priorité 2 : Garantir l'équité scolaire en prenant en compte les besoins de chaque élève
- Priorité 3 : Assurer collectivement une école accueillante et bienveillante, lieu de réussite et d'épanouissement

#### METHODOLOGIE DU PROJET

## La construction du projet comporte trois moments :

1. D'abord, un **constat** (**Document A**) sous la forme d'un recueil de données propres à l'école et à son environnement à partir d'éléments permettant de préciser et rendre objective une situation qui est souvent perçue intuitivement par l'équipe pédagogique.

# Il s'agit de réaliser le bilan du précédent projet en s'appuyant sur :

- Les observations de l'équipe ;
- Les indicateurs d'évaluation prévus lors de la conception du projet ;
- La validation des compétences du socle.

Pour chaque axe du projet d'école en cours, quelques questions à se poser :

- Qu'est-ce que nous voulions faire évoluer ?
- Qu'est-ce que nous avons réellement fait ?
- Qu'est-ce que nous n'avons pas fait ?
- Est-ce que nous avons observé des réussites chez les élèves ? Lesquelles ?
- Ces réussites sont-elles liées à des changements de pratique et/ou de traitement de la difficulté scolaire que nous pouvons identifier ?
- Quels sont les points forts de nos élèves ?
- Quelle est la marge de progrès de nos élèves ?
- Quels sont les points forts de notre organisation et de notre enseignement ?
- Quelle est la marge de progrès de notre organisation et de notre enseignement ?
- 2. Ensuite, une analyse de ces données qui donne lieu à une réflexion collective, occasion indispensable d'une concertation de l'équipe pédagogique et d'une maturation du projet. Cette étude aboutit à la définition des trois axes prioritaires du projet, en référence aux trois priorités départementales. (Document B et C)

Ces axes, qui répondent à des besoins identifiés, traduisent la volonté commune d'agir sur les résultats des élèves, la situation de l'école, le fonctionnement de l'équipe.

- 3. Enfin, une déclinaison des axes prioritaires, en objectifs (Document C) qui :
  - permettront de faire évoluer la situation dans le sens où l'équipe l'a décidé
  - pourront concerner plusieurs classes de l'école
  - auront une durée d'au moins une année scolaire

Quelques questions à se poser pour chacun des axes, afin de définir les objectifs :

- Qu'est-ce qui préoccupe chacun de nous, individuellement, dans sa classe ?
- Qu'est-ce qui nous préoccupe collectivement ? (Les préoccupations individuelles partagées par le collectif)
- Quelles sont les pratiques, les outils et les dispositifs que nous souhaitons maintenir?
- Qu'est-ce qui est à renforcer, à faire évoluer ou à mettre en place dans nos pratiques de classe, de cycle ou d'école ?
- Quels sont les leviers et les obstacles sur lesquels nous pouvons agir collectivement pour mieux faire réussir tous nos élèves ?

Pour chacun des objectifs, **l'équipe définira des critères d'évaluation**. Ces indicateurs prédéfinis permettront à chaque membre de l'équipe d'observer et d'évaluer les résultats.

Chaque année scolaire, l'équipe mettra en oeuvre ces objectifs déclinés sous forme d'actions.

Au terme de chaque année, un bilan de la mise oeuvre du projet d'école sera réalisé. Un avenant, avec un plan prévisionnel d'actions, sera rédigé à la rentrée suivante pour présentation au premier conseil d'école. (Document D qui sera adressé en fin d'année scolaire)

## **QUELQUES PRECISIONS LEXICALES**

Projet d'école : On entend par « projet d'école », le projet de l'école ou du RPI.

**Priorités** : Au nombre de 3, ce sont les priorités départementales :

- Priorité 1 : Poursuivre l'amélioration des acquis et des résultats de tous les élèves dans les domaines fondamentaux
- Priorité 2 : Garantir l'équité scolaire en prenant en compte les besoins de chaque élève
- Priorité 3 : Assurer collectivement une école accueillante et bienveillante, lieu de réussite et d'épanouissement

<u>Axes prioritaires</u>: C'est ce que l'équipe retient comme objet de travail et qui permet d'orienter l'organisation des pratiques au sein de la classe, des cycles, de l'école, tout en les mettant en cohérence.

Les axes prendront en compte les volets suivants :

- les activités physiques quotidiennes
- l'éducation artistique et culturelle
- les valeurs de la République
- l'éducation au développement durable
- le numérique

Les axes ne sont pas à formuler sous forme de domaine disciplinaire ou de thème (exemple : «L'expression orale») mais sous forme dynamique car il s'agit d'un objectif général à atteindre (exemple : «améliorer l'expression orale»).

Le choix d'un verbe d'action est à ce titre important.

<u>Objectif</u>: C'est ce qui correspond au résultat que l'on veut atteindre. Cet élément quantitatif est identifiable uniquement pour le champ de l'amélioration des résultats en se référant à une compétence des programmes.

Action: C'est ce que l'on fait, c'est à dire la mise en œuvre des objectifs.

<u>Critère pour l'évaluation</u> : C'est ce qui permet d'apprécier l'effet des actions qui seront mises en place.

# CRITERES DEPARTEMENTAUX DE VALIDATION DES PROJETS D'ECOLE

- Cohérence avec le projet académique et les priorités départementales
- Conformité aux programmes
- Cohérence entre les éléments de constat et les axes prioritaires
- · Cohérence entre les axes prioritaires et les objectifs déclinés
- Cohérence entre les objectifs déclinés et les critères d'évaluation

## PROCEDURE DEPARTEMENTALE DE VALIDATION DES PROJETS D'ECOLE

Voir « fiche dialogue »